



BROCHURE



Notions élémentaires sur l'AIEA

Optimiser la contribution de la technologie nucléaire à la société tout en s'assurant de son utilisation à des fins pacifiques

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la principale instance mondiale pour la coopération scientifique et technique dans le domaine de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. Créée par les Nations Unies en 1957¹ en tant qu'organisation indépendante, elle représente l'aboutissement du discours visionnaire sur 'L'atome au service de la paix' prononcé par le président des États-Unis, M. Eisenhower, devant l'Assemblée générale des Nations Unies en 1953, dans lequel il proposait la création d'une instance internationale chargée de contrôler et de promouvoir l'utilisation de l'énergie atomique. Le large éventail de services et d'activités de l'AIEA profite à 145 États Membres (septembre 2008).

L'AIEA et son Directeur général, Mohamed ElBaradei, ont été récompensés par le prix Nobel de la paix en 2005 pour leurs efforts « visant à empêcher que l'énergie nucléaire ne soit employée à des fins militaires et à faire en sorte que l'énergie nucléaire à des fins pacifiques soit utilisée de la manière la plus sûre possible »

La menace de prolifération nucléaire

L'AIEA met en œuvre un système d'accords de garanties pour aider à prévenir la dissémination des armes nucléaires. Les garanties recouvrent un ensemble d'activités par lesquelles l'Agence s'emploie à vérifier que les États honorent leurs engagements internationaux et n'utilisent pas leur programme nucléaire civil à des fins militaires.

La plupart des accords de garanties ont été conclus avec des États qui se sont engagés, sur le plan international, à ne pas posséder d'armes nucléaires, dans le cadre du *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)*, traité dont l'AIEA est l'autorité de vérification. À ce jour, 160 États ont conclu de tels accords avec l'AIEA, soumettant ainsi leurs programmes nucléaires à l'examen des inspecteurs des garanties de l'Agence.

¹ Les liens entre l'AIEA et l'ONU sont régis par un accord spécial. Conformément à son Statut, l'AIEA fait rapport chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies et, si nécessaire, au Conseil de sécurité, sur le non-respect, par des États, de leurs obligations au titre des garanties, et sur des questions liées à la paix et à la sécurité mondiales.

Statut de l'AIEA

« L'Agence s'efforce de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier.

Elle s'assure, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires. »

La vérification de l'AIEA aide à donner des assurances sur le caractère exclusivement pacifique des utilisations des matières, installations et activités nucléaires. Cela, à son tour, contribue à apaiser les préoccupations sécuritaires des États en ce qui concerne l'élaboration d'armes nucléaires.

Les activités de vérification de l'AIEA sont encore renforcées par le protocole additionnel à l'accord de garanties du pays. En vertu de ce protocole, les États sont tenus de fournir à l'AIEA des informations plus détaillées sur tous les aspects de leurs activités liées au cycle du combustible nucléaire. Ils doivent également lui accorder un droit d'accès plus étendu et lui permettre d'utiliser les technologies de vérification les plus avancées.

Des activités relatives aux garanties sont effectuées régulièrement dans plus de 900 installations dans le monde, y compris des centrales nucléaires, des réacteurs de recherche, ainsi que des infrastructures et des installations d'entreposage liées au combustible.

La technologie nucléaire au service du développement

L'AIEA s'emploie également à mettre la science et la technologie nucléaires au service du développement durable. Cela suppose, non seulement de faire progresser les connaissances, mais aussi de les mettre à profit pour s'attaquer aux problèmes urgents de la planète que sont la faim, la maladie, la gestion des ressources naturelles, la pollution de l'environnement, la production d'énergie et les changements climatiques. Une partie des activités de l'AIEA a trait à l'électronucléaire, notamment aux questions de sûreté et de gestion des déchets, et vise à



faire en sorte que la technologie nucléaire soit utilisée uniquement à des fins pacifiques.

À travers des projets de recherche et de coopération technique, l'AIEA facilite le transfert de la technologie nucléaire aux États Membres pour des utilisations médicales, agricoles et industrielles, la gestion de l'eau et d'autres applications. Cela contribue aux objectifs du développement durable et de la protection de l'environnement. L'AIEA possède également deux laboratoires scientifiques où sont exécutés des programmes de formation et de recherche à l'appui des activités.

Sûreté et sécurité nucléaires

Le rôle futur de l'énergie nucléaire dépend du bon bilan de sûreté régulier et avéré de toutes les applications. Le programme de sûreté nucléaire de l'AIEA consiste essentiellement à élaborer des normes de sûreté des installations nucléaires, des sources radioactives, du transport des matières radioactives et de la gestion des déchets radioactifs.

Bien que l'AIEA ne soit pas un organisme international de réglementation, ses activités dans le domaine de la sûreté nucléaire visent à établir des normes multilatérales consensuelles. Ce sont des mécanismes de plus en plus importants destinés à améliorer la sûreté nucléaire et la sûreté des rayonnements et des déchets dans le monde. De nombreux pays s'appuient sur les recommandations de l'AIEA pour établir leurs propres normes et règlements en matière de sûreté. Elles comprennent des orientations pour le choix du site, ainsi que pour la conception et l'exploitation des centrales nucléaires. L'AIEA effectue en outre des évaluations de la sûreté sur demande, et notamment des examens de centrales réalisés sur place par des équipes d'experts internationaux.

Dans le domaine de la sécurité nucléaire, l'AIEA aide les États Membres à mieux se préparer pour lutter contre le risque de terrorisme nucléaire. Les principales priorités du Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA sont notamment : le renforcement de la sécurité nucléaire grâce à une protection physique et à des contrôles réglementaires appropriés; une lutte efficace contre le trafic illicite de matières nucléaires et radioactives; l'intégration des systèmes de sûreté et de sécurité nucléaires; et la préparation à la mise en oeuvre de plans d'intervention en cas d'urgence.

Conseil des gouverneurs

Le Conseil des gouverneurs se réunit en général cinq fois par an. Il examine les comptes et le programme et budget de l'AIEA, fait des recommandations pertinentes à la Conférence

générale, et étudie les demandes d'admission. En outre, le Conseil approuve les accords de garanties et la publication des normes de sûreté de l'AIEA, et est chargé de nommer le Directeur général de l'AIEA, avec l'approbation de la Conférence générale. En cas de non-respect de ses engagements en matière de garanties par un pays, le Conseil décide des mesures à prendre, qui peuvent aller d'une demande d'éclaircissements à un éventuel renvoi au Conseil de sécurité de l'ONU.

Conférence générale

La Conférence générale, qui rassemble tous les États Membres de l'AIEA, se réunit une fois par an pour examiner, notamment, le rapport du Conseil des gouverneurs pour l'année précédente, pour approuver les comptes et le programme et budget ainsi que les demandes éventuelles d'admission à l'AIEA. Elle a qualité pour inviter le Conseil des gouverneurs à présenter des rapports sur toute question relative aux fonctions de l'Agence. Durant sa session ordinaire annuelle, elle organise une discussion générale sur les politiques et le programme de l'AIEA et examine toute une série de questions portées à son attention par le Conseil des gouverneurs, le Directeur général et des États Membres.

Secrétariat

Le Secrétariat de l'AIEA, qui compte environ 2300 administrateurs et personnels d'appui, exécute les programmes et les activités approuvés par les organes directeurs de l'Agence. Il est dirigé par le Directeur général, le plus haut fonctionnaire de l'AIEA, qui est nommé pour un mandat de quatre ans. Le Directeur général est assisté par des directeurs généraux adjoints qui dirigent six départements:

Coopération technique

Transfert de technologie et développement durable

Énergie nucléaire

Électronucléaire, cycle du combustible et gestion des déchets

Sûreté et sécurité nucléaires

Sûreté nucléaire et radiologique, sûreté des déchets et sécurité nucléaire

Sciences et applications nucléaires

Application des techniques nucléaires dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'industrie et dans d'autres domaines

Garanties

Vérification des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

Gestion

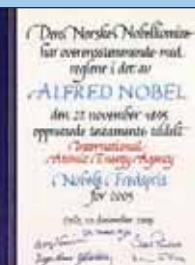
Politique et finances, services juridiques et appui administratif, information



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

L'atome pour la paix

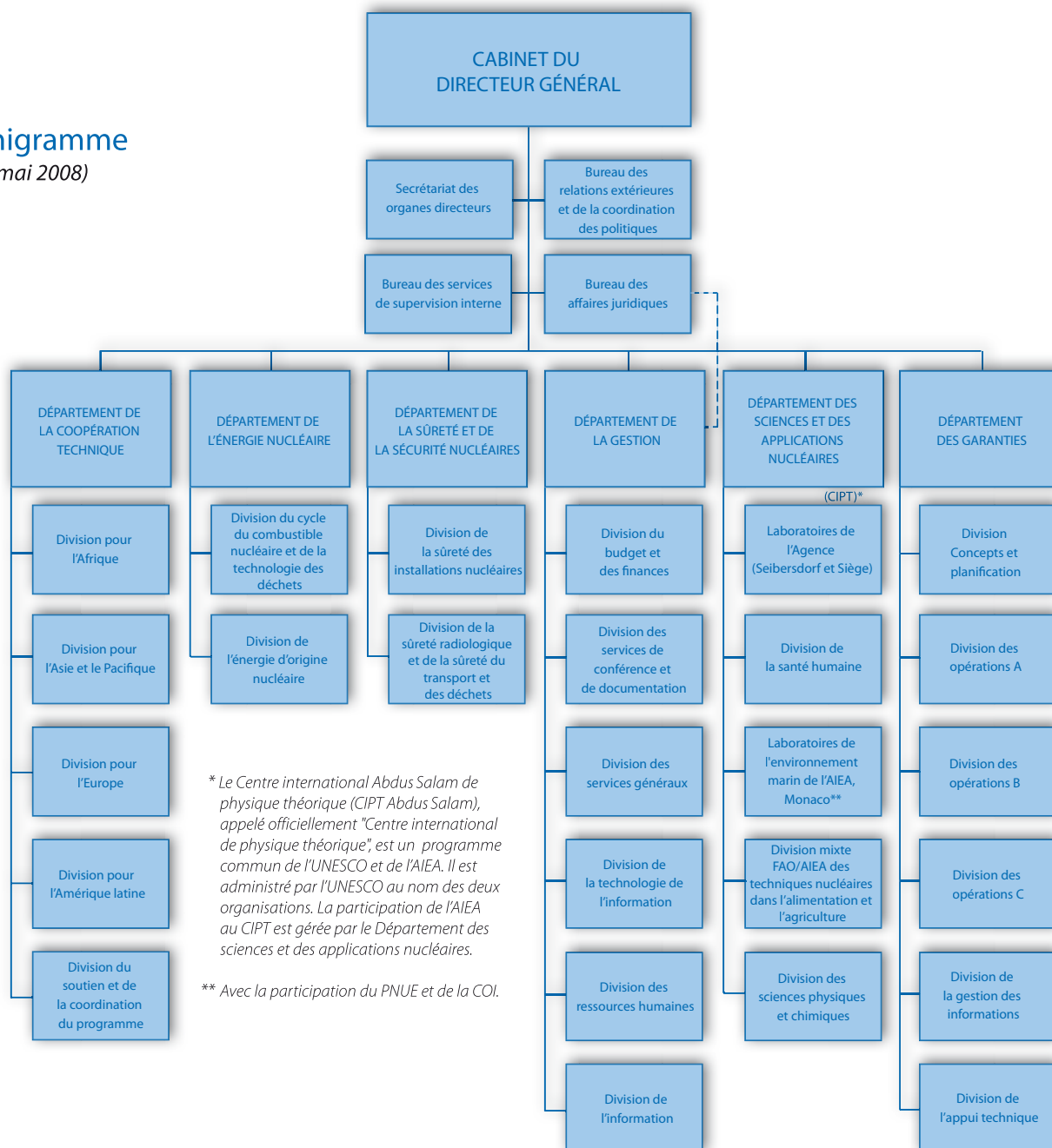


Organisation et ressources financières

Les organes directeurs de l'AIEA sont le Conseil des gouverneurs et la Conférence générale. Cette dernière est composée de représentants de tous les États Membres de l'AIEA. Le Conseil des gouverneurs compte 35 Membres dont 13 sont désignés par lui et 22 sont élus par la Conférence générale. Le Secrétariat, avec à sa tête le Directeur général, est chargé de l'exécution du programme de l'AIEA préalablement approuvé par le Conseil et la Conférence générale.

Les ressources financières de l'AIEA relèvent de deux catégories: le budget ordinaire et les contributions volontaires. Le niveau des ressources totales pour la période 2008-2009 est de 450 millions d'euros, dont 150 millions d'euros proviennent de contributions volontaires, principalement des États Membres.

Organigramme (1^{er} mai 2008)





États Membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique

AFGHANISTAN, RÉP.

ISLAMIQUE D'

AFRIQUE DU SUD

ALBANIE

ALGÉRIE

ALLEMAGNE

ANGOLA

ARABIE SAOUDITE

ARGENTINE

ARMÉNIE

AUSTRALIE

AUTRICHE

AZERBAÏDJAN

BANGLADESH

BÉLARUS

BELGIQUE

BELIZE

BÉNIN

BOLIVIE

BOSNIE-HERZÉGOVINE

BOTSWANA

BRÉSIL

BULGARIE

BURKINA FASO

CAMEROUN

CANADA

CHILI

CHINE

CHYPRE

COLOMBIE

CORÉE, RÉPUBLIQUE DE

COSTA RICA

CÔTE D'IVOIRE

CROATIE

CUBA

DANEMARK

ÉGYPTE

EL SALVADOR

ÉMIRATS ARABES UNIS

ÉQUATEUR

ÉRYTHRÉE

ESPAGNE

ESTONIE

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

ÉTHIOPIE

FÉDÉRATION DE RUSSIE

FINLANDE

FRANCE

GABON

GÉORGIE

GHANA

GRÈCE

GUATEMALA

HAÏTI

HONDURAS

HONGRIE

ÎLES MARSHALL

INDE

INDONÉSIE

IRAN, RÉP. ISLAMIQUE D'

IRAQ

IRLANDE

ISLANDE

ISRAËL

ITALIE

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

JAMAÏQUE

JAPON

JORDANIE

KAZAKHSTAN

KENYA

KIRGHIZISTAN

KOWEÏT

LETTONIE

L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE

DE MACÉDOINE

LIBAN

LIBÉRIA

LIECHTENSTEIN

LITUANIE

LUXEMBOURG

MADAGASCAR

MALAISIE

MALAWI

MALI

MALTE

MAROC

MAURICE

MAURITANIE, RÉP. ISLAMIQUE DE

MEXIQUE

MONACO

MONGOLIE

MONTÉNÉGRE

MOZAMBIQUE

MYANMAR

NAMIBIE

NÉPAL

NICARAGUA

NIGER

NIGERIA

NORVÈGE

NOUVELLE ZÉLANDE

OUGANDA

OUZBÉKISTAN

PAKISTAN

PALAOS

PANAMA

PARAGUAY

PAYS BAS

PÉROU

PHILIPPINES

POLOGNE

PORTUGAL

QATAR

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE

DU CONGO

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

ROUMANIE

ROYAUME-UNI DE

GRANDE-BRETAGNE ET

D'IRLANDE DU NORD

SAINT-SIÈGE

SÉNÉGAL

SERBIE

SEYCHELLES

SIERRA LEONE

SINGAPOUR

SLOVAQUIE

SLOVÉNIE

SOUDAN

SRI LANKA

SUÈDE

SUISSE

TADJIKISTAN

TCHAD

THAÏLANDE

TUNISIE

TURQUIE

UKRAINE

URUGUAY

VENEZUELA, RÉPUBLIQUE

BOLIVARIENNE DU

VIETNAM

YÉMEN

ZAMBIE

ZIMBABWE



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

L'atome pour la paix

145 États Membres au mois de septembre 2008

Photos: AIEA, ONU et Angra/Brésil.